

## V. *Lui-troisième* — *Lui-même*.

C'est une locution dont la genèse est tout à fait claire, mais qui a été obscurcie par une explication erronée.

Ici l'apposition se rapportant au sujet, apposition d'un caractère attributif, est formée par un des pronoms personnels (*je, tu* etc., remplacés bientôt par *moi, toi, lui* etc., accompagné d'un nombre ordinal, désignant le nombre des personnes et des choses.

Meyer-Lübke en a dit dans sa *Roman. Syntax* au § 131, à la p. 158: „Eine Erwähnung verlangt die französische Verbindung eines persönlichen Fürwortes mit einem Ordinalzahlwort: *lui troisième* selbstdritt, wörtlich ‚er als dritter‘, schon af.: *Pinte qui à la cort venoit soi quinte* Ren. 279<sup>19</sup> und ebenso im Provenzalischen. Die Formel steht stets im Obliquus, ist also aus einem lateinischen Ablativ hervorgegangen.“

Ebeling parle aussi de la construction qui nous intéresse ici, mais il s'est contenté de dire à la p. 163: „Sein zweites Beispiel (c'est-à-dire: le deuxième exemple d'Etienne, *Essais* § 295) *Bertrand a l'aduré talent chevauchoit lui-deuxième* beweist natürlich den Brauch nicht.“ Le mot „Brauch“ signifie ici la substitution de l'accusatif au nominatif, mais nous aimerions à apprendre le pourquoi.

H. Suchier, dans la Préface de son édition de la *Chansun de Guillaume* (*Bibliotheca normannica* 8; 1911) s'exprime à la p. XXVII de la manière suivante: „Es gibt im Französischen einige Fälle, in

<sup>19</sup> C'est le vers I 280 au juste. La locution se répète dans le *Roman de Renart*, v. le vers 1320 (de la 1<sup>ère</sup> branche). *Chantecler et Pinte si con el vint a cort soi quinte* etc. La même chose au v. I 1556 La poule Pinte était venue à la cour du lion Noble, accompagnée de Chantecler et trois autres poules: Noire, Blanche et Rossete (v. 285). — C'est l'exemple signalé déjà par Jacob Grimm, *Deutsche Grammatik* 2, 951.

denen der Akkusativ schon seit den ältesten Zeiten im Sinne des Nominativs gebraucht werden kann. ‚Er selbst‘ heißt im Nominativ *lui-meïsmes*, ‚selbstdrit‘ *sei tierz* vom lat. *se tertio* (Rain. 2384), doch finden sich hiefür in der Ch. de G. keine Beispiele.“

Sneyders de Vogel dit au § 57 (à la p. 33): „Au XIII<sup>e</sup> siècle nous trouvons la tournure *lui-troisième, soi quart* etc. *Je me chargerey de moy disieme de chevaliers* Join. 90c, c'est-à-dire: de neuf chevaliers moi étant le dixième.“ Il y faut dire que l'exemple produit par Meyer-Lübke est de beaucoup plus ancien, et que dans l'exemple de Sneyders notre construction est compliquée par *de*, tandisque dans la plupart des cas qui d'ailleurs ne sont point rares, la construction se présente sans la préposition *de*, justement dans Joinville à la p. 197, 2<sup>e</sup> colonne (§ 62): *et si alai moi disiesme de chevaliers et moy tiers de baniers*; à la p. 198 (§ 63): *il avoit sa besogne arée pour aler Outremer li dixième de chevaliers*.

D'autres exemples: *Monta ses oncles lui septime* Vair Palefroi 507. *Li messires Enguerrans de Bove, luy quart de freres* Robert de Clary p. 4 (Godefroy); *Luy .///<sup>e</sup>. y ala* Bertran du Guesclin 940; *E vienge lui .////<sup>e</sup>.* ibid. 1532; *Que li dus enterroit lui X<sup>e</sup> au plus* ibid. 1904; *Le maistre du temple s'en échapper soi tiers de chevaliers* (Lacurne); *Gadiffer auroit la tierce, lui centiesme* (Percef., Lacurne) etc.

Meyer-Lübke avait donc dit, v. ci-dessus, que la formule se présenterait toujours à l'accusatif. Il n'en est rien: *soi quinte*, provenant de Renart, est une apposition se rapportant au sujet *Pinte*, elle est par suite elle-même au nominatif. Naturellement, cette construction se présente aussi à l'accusatif, mais seulement quand elle se rapporte au complément, par ex. Ren. V<sup>a</sup> 909 *Mes il li convendroit monstrier, se la cose voloit prover soi tierz por desriennier son droit*.

Résumons: Meyer-Lübke a émis l'opinion que la construction tirait ses origines d'un ablatif latin et Suchier dit expressément que c'est la construction à l'instar de *se tertio*. Mais dans ce cas nous sommes en présence d'une reconstruction et personne ne s'est donné la peine de rechercher, dans des dictionnaires par exemple, si une phrase latine comme *venit Romam se tertio* a jamais existé.

Et en effet on ne découvre, à notre connaissance, point d'exemples d'une telle locution.

Il en est en somme de même que pour la construction *entre... et*, dont nous ne possédons non plus les exemples puisés dans le latin classique: on pourrait donc supposer que, cette fois aussi, il s'agit d'une construction ayant existé dans le latin vulgaire.

Mais il n'en est pas ainsi. Les romanistes auraient bien pu consulter une grammaire latine scientifique, par ex. Kühner-Stegmann II 1; voici ce qu'ils auraient appris au § 63, à la p.234: „Die lateinische Sprache gebraucht häufig das auf ein Substantiv bezogene Adjektiv, so daß es eine nähere Bestimmung des Subjekts . . . nicht an und für sich, sondern nur in Rücksicht auf das Prädikat ausdrückt. Auf diese Weise können Beziehungen . . . der Reihenfolge, der Zeit . . . durch Adjektiv bezeichnet und auf ein Substantiv in gleichem Genus, Casus und Numerus bezogen werden etc.“ Ex.: *Senatus frequens convenit*; (*Hannibal*) *princeps in proelium ibat, ultimus conserto proelis excedebat* etc. Les exemples des adjectifs numéraux sont si nombreux que les grammairres se renoncent à les citer. V. la même chose dans la syntaxe de Draeger (Prædikatives Adjektiv) I 352; Stolz-Schmalz, Latein. Grammatik 850.

De nouveau: pas de traces de la construction ablative *se tertio*; elle n'a jamais existé en latin, c'est une fiction due à la reconstruction des romanistes, un „*désideratum*“.

Entre les exemples latins classiques et les exemples français, il y a une différence nette et caractéristique: c'est qu'en français on répète la pronom sujet devant l'ordinal (*lui-troisième*); la construction *primus ibat* a donc fleuri en latin vulgaire car l'on sait que ces langues vulgaires, populaires, aiment à faire ressortir le sujet et ce qui s'y rapporte.

Nous autres Tchécoslovaques, nous savons bien que l'on disait en vieux tchèque: *přijel sám čtvrt* = *il est arrivé lui quatrième, soi quart*. Vu que l'on dit en allemand *selbender, selbstdritt* etc., on voit que nous sommes en présence d'une construction indoeuropéenne, ayant existé jadis dans toutes les langues de l'Europe. Elle n'existe plus ni en français ni en tchèque, elle est vieillie en allemand. On peut consulter à ce sujet Brugmann, <sup>2</sup> II 2, 601, Delbrück, Vergleichende Syntax I 454 (l'on y trou-

vera des exemples grecs) et les explications intéressantes de Joseph Zubatý, *Sborník filologický* 3 (1912) p. 120 ss.; v. aussi Jiráni, *Skladba jazyka latinského* à la p. 145 (§ 128, alinéa 2).

Le premier qui ait indiqué qu'il s'agit là d'une construction indoeuropéenne, est d'ailleurs Jacob Grimm, *Deutsche Grammatik* 2, 951. Parmi les exemples cités par Grimm, nous relevons un passage tiré de *Ditm. merseb.* éd. Wagner 100 *duodecimus ipse*; puis *sibi septimus* *Lex rip.* 64; *sibi nonus* *Lex lang.*; *jurer soi* *sissantisme* Ogier 3978. — Nous y ajouterions deux exemples puisés dans Ducange sub voce *sibi*: *Lex Frision. tit. I § 9 sibi duodecimus juret*; *Lex Rip. sibi septimus in araho conjuret*. Nous voudrions voir dans ces constructions une traduction en bas latin de la locution française *soi-septième*, donc un gallicisme.

Il existe deux preuves, s'il en faut encore, que la locution *lui-troisième* n'est pas sortie d'un ablatif latin.

La première est un exemple tiré du livre de Joinville (éd. Michel) à la p. 309, 2<sup>e</sup> col., alinéa 354: *sur ces je tout premier, fist-il, et dit ainsi etc.*, comp. Villehardouin (la même collection Michaud-Poujoulat) § 93 à la p. 43<sub>2</sub>: *Duc de Venise descendit il meismes toz premiers*.

Et la seconde: il y a en français une construction de formation tout à fait analogue que personne n'a jamais songé à faire dériver d'une construction ablative latine: c'est *moi-même*, *toi-même* etc., en ancien français *je meismes*, *il meismes* etc. Qu'il nous soit permis d'en citer quelques exemples: *Il medesmes* *Lib. psal. Oxf. CXLVIII*; *jo methesme* *Psal. Camb. (Godefroy)*; *Il meisme se mesaame* *Renart XI 1134*; *il meismes trebuche* *ibid 1187*; *Je meismes sans contredit irai* 2996; *Il se meesmes tot premerain li assura de sa main* *Ben. 36.740, 1 (Burguy)*. *Je meismes m'y fiz porter* *Joinville 200<sub>2</sub> (§ 7)*; *et je meisme estoie moult aise* 382<sub>2</sub> (393); *il meismes l'amendoit il* 184<sub>2</sub> (32); *il meismes gardoit se viles* 190 (43); *comme il meismes le contoit* 197<sub>1</sub> (58); *et il meismes fu si malement ajourné* 231<sub>1</sub> (150) etc. etc.; *vous diré-je aussi comme il meismes le conterent au Roy* 201<sub>2</sub>/202 (75); *Cligès 993 je meisme, 4889 lui meimes*.

Pour en retourner à l'exemple de Renart *soi quinte*, c'est peut-être le pronom *soi* qui a causé que l'on avait conclu à un

ablatif. Meyer-Lübke Rom. Syntax § 67 (à la p. 82) s'en exprime de la manière suivante: „In den mittelalterlichen Sprachen Frankreichs wird *soi*, *se* zunächst verwendet wie im Italienischen (wo *seco* für *con lui*, *con lei* etc.), frühzeitig aber tritt in ziemlich weitem Umfange das Personalpronomen ein... Daneben bleibt aber das Reflexivum und das hat zur Folge, daß lange Zeit die beiden Pronomina gleichwertig sind und unendlich oft das eine für das andere eintritt...“ Sneyders de Vogel, Syntaxe historique du français, en dit au § 77: „... on rencontre le réfléchi pour le personnel: *On ne trovast pareil de li... car rien ne duroit devant soi* (rime avec *tournoi*).“ Mais cet emploi est beaucoup plus ancien, v. Godefroi VII 438 sub voce *soi*: „... employé avec une préposition, il (*soi*) prend souvent la place de *lui*, *elle*: *Tot son avoir qu'o sei en at portet* (Alexis 19 a); *Ses meillurs humes en meinet ensembl'od sei* Roland 502; *Sa reregarde lerrat derere sei* ibid 574; comp. le v. 2123 etc. etc. Les exemples puisés dans Lacurne sont encore plus intéressants: (sub voce *soi*, IX 449): „2° *soi* = elle: *De sa robe, et la dame entour soi la renoue* Berthe CXXXIII“... „Expressions: 1° *soi tiers* = lui-troisième: *Il est atornez por movoir soi tiers des compaignons, sans plus* Fabl. ms. de St. Germ. fol. 330. — 2° *soi li autre, ou tiers de bannieres*, c'est-à-dire lui faisant avec les bannerets qui étoient avec lui, le nombre de deux, ou trois (Choisy, Vie de St. Louis, p. 340); 3° *Soy aultre* = lui-deuxième (Gloss. de l'Hist. de Bret., p. 440); *Soi quart* = lui-quatrième: *Au tournoi ne vint pas soi quart* (Ms. 7615, II, f. 191).

Il en résulte que les vers cités de Renart ne sont tout simplement que de premiers exemples à notre connaissance de la substitution dans les constructions de ce type.